



**COMMUNE DE MARQUILLIES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre mars deux mille vingt-six, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

**Conseillers Municipaux en exercice : 19**

**Présents :** M. Damien DELEFORTRIE, Mme Sylvie POUCHAIN, M. Francis RAULT, Mme Blandine MORTREUX, M. Philippe MAURICE, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Viviane DELEVALLÉE, M. Éric BOCQUET, Mme Catherine DELABY, M. Yves LEFRANCQ, Mme GILOTEAUX Séverine, M. Cyril HAVET, Mme Louissette MAILLY, M. Jacques RIBAILLE, Mme Thérèse LESAGE, M. Laurent BUISINE, Mme Monique CORNILLE

**Ont donné Pouvoir :** M. Sébastien DEFECHEUREUX à Mme Blandine MORTREUX

**Absents :**

---

**Délibération n°12/26**

**Objet : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L.1411-5,

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'élection municipale et du renouveau de la nouvelle mandature, il convient de procéder à l'élection des nouveaux membres qui constitueront le Commission d'Appel d'Offre de la Commune.

Après débats et échanges, l'Assemblée délibérante décide, à 15 voix Pour et 4 Abstentions :

- de valider les Articles suivants

**ARTICLE 1 : SCRUTIN PUBLIC**

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des Conseillers membres de la Commission d'Appel d'Offre.

**ARTICLE 2 : L'ELECTION DES MEMBRES**

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour l'élection des Conseillers municipaux membres de la Commission d'Appel d'Offre, et en conformité avec les dispositions du code, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la Commission d'Appel d'Offre :

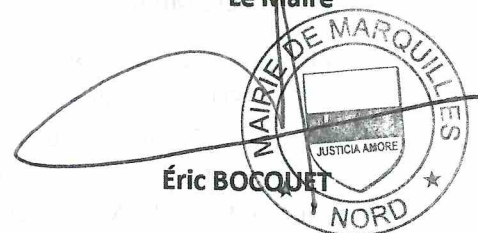
COMMISSAIRES	SUPLÉANTS
1 – PAPEGHIN Pierre	1 – HAVET Cyril
2 – LEFRANCQ Yves	2 – BUISINE Laurent
3 – MAURICE Philippe	3 – RIBAILLE Jacques

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 29 mars 2026

Le Maire



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication